

OMPI



A/34/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 4 août 1999

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-quatrième série de réunions
Genève, 20 - 29 septembre 1999

COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997;
ÉTAT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR 1998;
ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS AU 1^{ER} JUILLET 1999

Mémoire du Directeur général

I. Comptes de l'exercice biennal 1996-1997

1. Les documents WO/PBC/1/5 et WO/PBC/1/5 Corr., présentés au Comité du programme et budget, à la session qu'il a tenue du 26 au 28 avril 1999, contenaient les renseignements qui suivent.

2. Les comptes du Bureau international pour l'exercice biennal 1996-1997 figurent dans le *Rapport de gestion financière 1996-1997*. Des exemplaires de ce rapport ont été communiqués, le 31 juillet 1998, à chaque État membre de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne.

3. Ces comptes ont été contrôlés par le vérificateur des comptes, directeur suppléant du Contrôle fédéral des finances, nommé par le Gouvernement suisse. Le *Rapport de vérification des comptes de l'OMPI* pour l'exercice 1996-1997 a été transmis, le 31 juillet 1998, à chaque État membre de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne, conjointement avec le *Rapport de gestion financière 1996-1997*.

4. La conclusion du rapport du vérificateur des comptes a la teneur suivante :

“À la suite des travaux effectués, je suis en mesure de délivrer l’attestation de vérification jointe en annexe au présent rapport et établie conformément à l’annexe *Mandat pour la vérification des comptes du Règlement financier de l’OMPI* et de confirmer que les comptes sont tenus avec soin et que les écritures sont dûment documentées.”

5. L’attestation de vérification susmentionnée est libellée comme suit :

“J’ai examiné les états financiers de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des unions administrées par l’OMPI, à Genève, pour l’exercice qui s’est terminé le 31 décembre 1997.

“Mon examen a comporté une analyse générale des méthodes comptables et le contrôle des pièces comptables et d’autres justificatifs qui m’ont paru nécessaires dans la circonstance.

“Les états financiers reflètent de façon satisfaisante la situation financière à la date d’expiration de la période considérée ainsi que les résultats des opérations menées durant la période qui s’est achevée à cette date.

“Les principes financiers ont été appliqués selon des modalités qui concordent avec celles adoptées pendant l’exercice financier précédent.

“Sur tous les points essentiels, les opérations ont été menées en conformité avec le Règlement financier et les prescriptions des autorités délibérantes.

“Dans un rapport détaillé daté du 28 juillet 1998, j’ai consigné les observations qu’il était, à mon avis, nécessaire de mentionner au sens de mon mandat.”

6. Dans le rapport détaillé mentionné ci-dessus, le vérificateur des comptes fait, aux paragraphes 12, 32, 36 et 38, les recommandations qui suivent. Au paragraphe 12, à propos du suivi du précédent Rapport de vérification des comptes, daté du 12 juillet 1996, en ce qui concerne les fonds de roulement, le vérificateur écrit :

“12. La proposition, formulée au chiffre 35, de rembourser le Fonds de roulement de l’Union du FRT s’élevant au 31 décembre 1997 à 4800,15 francs suisses est encore à l’étude auprès du Bureau international.

Recommandation : Effectuer le remboursement pour autant que le résultat de l’analyse en cours confirme sa faisabilité.”

7. Dans le document WO/GA/23/3, intitulé “Politique relative aux fonds de réserve” daté du 24 juillet 1998, il est indiqué ce qui suit au paragraphe 27 : “S’agissant du fonds de roulement de l’Union du FRT, le vérificateur extérieur des comptes a recommandé, dans son rapport pour l’exercice 1994-1995, que le solde de 4823 francs soit remboursé au Gouvernement autrichien et que ce fonds de roulement soit annulé. Il semble raisonnable de suivre cette recommandation et de rembourser le solde du fonds de roulement de l’Union du FRT avant de clore ce fonds. Cette mesure entérinerait le fait que les activités de l’Union du

FRT ont été suspendues à la fin de l'exercice biennal 1994-1995 et que l'Union du FRT a été gelée". L'Assemblée générale a notamment décidé de renvoyer cette question, parmi d'autres qui étaient traitées dans le document WO/GA/23/3 à ladite session du Comité du programme et budget pour examen (paragraphe 8.viii) et 13 du document WO/GA/23/7).

8. Le Secrétariat continue de considérer qu'il serait approprié de suivre les recommandations susmentionnées du vérificateur extérieur des comptes, énoncées dans les rapports de vérification des comptes pour les exercices 1994-1995 et 1996-1997, à l'effet de rembourser le solde du fonds de roulement de l'Union du FRT au Gouvernement autrichien avant de clore ce fonds.

9. Aux paragraphes 31 et 32, à propos des "Liquidités", le vérificateur écrit :

"31. Les soldes au 31 décembre 1997 des divers comptes de trésorerie ont été confrontés à ceux ressortant des relevés ou des attestations délivrés par les dépositaires. Le mouvement des fonds liquides a fait l'objet d'un examen par sondages effectué en cours de période par le vérificateur interne. Durant l'exercice, le Bureau international a placé les liquidités disponibles en francs suisses, essentiellement auprès de la Confédération suisse pour profiter de taux d'intérêts favorables en comparaison des taux du marché dans le pays du siège et garantir une grande sécurité. La question plusieurs fois discutée dans le passé d'une option accordant plus de poids au rendement au détriment de la sécurité reste actuelle en raison du volume des liquidités présentement à disposition.

"32. Au cas où les assemblées, respectivement les organes directeurs de l'OMPI, demanderaient une gestion de la trésorerie visant une augmentation du rendement en accédant aux marchés monétaire et des capitaux, ils devraient accepter le risque d'essuyer un jour ou l'autre des pertes et supporter le coût d'une telle gestion qui ne peut être assurée que par des spécialistes hautement qualifiés.

Recommandation : Avant de procéder à un changement de politique des placements des fonds, une évaluation approfondie des risques que l'OMPI est prête à assumer et des coûts de gestion devrait être confiée à des spécialistes. Le placement d'une partie des fonds de l'Union de Madrid dans un immeuble pourrait également être réexaminé dans ce contexte."

10. Au paragraphe 36 de son rapport détaillé, à propos des "Inventaires", le vérificateur écrit :

"36. Au 31 décembre 1997, la concordance entre le chiffre de l'inventaire du mobilier et du matériel ressortant des diverses rubriques comptables et le total de la liste de l'inventaire officiel géré au moyen du nouveau système informatique n'a pas encore pu être établie.

Recommandation : Une telle concordance étant indispensable, j'ai invité le Bureau international à compléter les dispositions visant à résoudre complètement ce problème."

11. Le Secrétariat a créé une nouvelle section, dénommée "Section des ressources matérielles et structurelles", qui est notamment chargée d'examiner les listes d'inventaire actuelles pour assurer la concordance avec les données enregistrées dans le système informatique, et d'introduire un système informatisé de gestion, avec identification par codes

barres, qui garantira cette concordance et permettra à la direction de l'OMPI, et en particulier au contrôleur, d'avoir à tout moment des renseignements à jour sur l'inventaire.

12. Enfin, au paragraphe 38 de son rapport détaillé, le vérificateur écrit :
 “38. En ce qui concerne les publications, le Bureau international a mis en place un système informatique à la fin de l'année 1996. Au cours de leurs contrôles, mes collaborateurs ont constaté de nombreuses différences entre le stock selon le système informatique et celui ressortant du contrôle physique de l'inventaire. Les possibilités de résoudre ce problème et d'établir la concordance ont été discutées.
Recommandation : Une stricte gestion des stocks des publications est une condition indispensable à la vérification des recettes de ventes et à éviter tout gaspillage. J'ai donc invité le Bureau international à prendre les mesures supplémentaires nécessaires.”
13. Le Secrétariat effectuera deux contrôles des stocks chaque année. Le premier contrôle pour 1999 a été fait au mois de mars. L'amélioration du système informatisé de gestion des stocks et de l'inventaire s'inscrit dans le cadre d'une étude qui sera entreprise en 1999 sur les opérations de la Section de la vente et de la diffusion des produits d'information.
14. Le Comité du programme et budget a marqué son accord avec le contenu des documents WO/PBC/1/5 et WO/PBC/1/5 Corr (paragraphe 62 du document WO/PBC/1/6).

II. État financier intermédiaire pour 1998

15. Dans le tableau suivant figure le montant des recettes et des dépenses au 31 décembre 1998, en ce qui concerne le budget approuvé pour l'OMPI et les unions administrées par l'OMPI. Il convient de donner que lesdits montants sont provisoires et n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Recettes	Milliers de francs suisses
Contributions (d'après le budget)	21,648
Taxes	
Union du PCT	147,012
Union de Madrid	22,805
Union de La Haye	4,733
Union de Lisbonne	<u>49</u>
Taxes du Centre d'arbitrage et de médiation	1
Publications	5,566
Intérêts*	3,636
Locations	792
Contribution de l'UPOV	749
Autres recettes	<u>1,022</u>
Total des recettes :	<u>208,013</u>
 Dépenses	
Dépenses de personnel	100,719

* En outre, le Fonds de réserve spécial pour les locaux supplémentaires et l'informatisation a produit des intérêts pour un montant de 7 212 000 francs suisses.

Voyages officiels et bourses		
Missions de fonctionnaires	4,960	
Visites de tiers	6,327	
Bourses	<u>2,038</u>	13,325
Services contractuels		
Services de conférence	1,728	
Consultants	5,911	
Publications	3,071	
Autres services contractuels	<u>7,402</u>	18,112
Dépenses de fonctionnement et autres		
Location et entretien	14,085	
Communications et autres dépenses générales de fonctionnement	<u>5,439</u>	19,524
Fournitures, mobilier et matériel		
Fournitures	2,277	
Mobilier et matériel	<u>3,196</u>	<u>5,473</u>
	Total des dépenses :	<u>157,153</u>
	Excédent de trésorerie :	<u>50,860</u>

16. Comme il est indiqué au paragraphe 4 du document WO/PBC/1/3, l'excédent de trésorerie comprenait environ 9 millions de francs suisses d'engagements non liquidés, qui restaient à payer à la fin de 1998, plus la partie de l'excédent prévu pour l'exercice biennal 1998 –1999 qui se rapporte à l'année 1998.

17. Dans le tableau suivant figure le montant des dépenses par programme principal au 31 décembre 1998, en ce qui concerne le budget approuvé pour l'OMPI et les unions administrées par l'OMPI. Comme dans le tableau précédent, lesdits montants sont provisoires et n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

DÉPENSES PAR PROGRAMME PRINCIPAL EN 1998		<u>Milliers de francs suisses</u>
I^{re} PARTIE	LIGNES POLITIQUES GÉNÉRALES, DIRECTION ET GESTION	
Programme 01	Organes des États membres et Bureau du DG	3,264
Programme 02	Planification stratégique et développement des politiques	4,359
Programme 03	Affaires juridiques et structurelles	3,584
Programme 04	Supervision interne et productivité	1,546
Programme 05	Communication mondiale et relations publiques	5,498
TOTAL I^{re} PARTIE		18,251
II^e PARTIE	COOPÉRATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET ACADÉMIE MONDIALE DE L'OMPI	
Programme 06	Coopération avec les pays en développement	18,901
Programme 07	Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	1,565
Programme 08	Mise en valeur des ressources humaines et Académie mondiale de l'OMPI	5,256
TOTAL II^e PARTIE		25,722
III^e PARTIE	DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMITES PERMANENTS	
Programme 09	Développement du droit de la propriété industrielle	3,290
Programme 10	Développement du droit d'auteur et des droits connexes	2,630
Programme 11	Questions mondiales de propriété intellectuelle	1,312
TOTAL III^e PARTIE		7,232
IV^e PARTIE	RÉSEAU MONDIAL D'INFORMATION ET SERVICES D'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
Programme 12	Réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	7,741
TOTAL IV^e PARTIE		7,741
V^e PARTIE	SYSTÈMES ET SERVICES MONDIAUX DE PROTECTION	
Programme 13	Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	42,849
Programme 14	Système de Madrid	10,752
Programme 15	Système de La Haye	2,173
TOTAL V^e PARTIE		55,774
VI^e PARTIE	SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX	
Programme 16	Gestion des ressources humaines	5,390
Programme 17	Services d'appui administratif	23,815
Programme 18	Locaux	12,457
Programme 19	Activités diverses et imprévues	771
TOTAL VI^e PARTIE		42,433
TOTAL GÉNÉRAL		157,153

III. État du paiement des contributions au 1^{er} juillet 1999

*Arriérés de contributions annuelles
(à l'exception des arriérés de contributions des pays les moins avancés)*

*relatifs aux années antérieures à 1990
placés sur un compte spécial (gelé)*

18. Dans le tableau suivant figurent les arriérés de contributions au 1^{er} juillet 1999, selon le système de contribution unique appliqué depuis le 1^{er} janvier 1994 et selon les systèmes de contribution antérieurs des six unions financées par des contributions (Paris, Berne, IPC, Nice, Locarno et Vienne) et de l'OMPI (pour les États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune union), à l'exception des arriérés de contributions des pays les moins avancés (PMA) relatifs aux années antérieures à 1990, placés sur un compte spécial (gelé), qui ne figurent pas dans le présent tableau mais dans le tableau du paragraphe 22 ci-dessous.

État	Contribution Unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/ Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués par un astérisque)	Montant des arriérés (en francs suisses)	Pourcentage du montant total des arriérés
AFRIQUE DU SUD		PAS D'ARRIÉRÉS		
ALBANIE	Unique	95*+96+97+98+99	63 787	0,43
ALGÉRIE	Unique	99	6 331	0,04
ALLEMAGNE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ANDORRE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ANGOLA	Unique OMPI	94+95+96+97+98+99 93	12 168 <u>2 225</u>	
			Total	14 393
				0,10
ARABIE SAOUDITE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ARGENTINE	Unique	97*+98+99	271 378	1,83
ARMÉNIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
AUSTRALIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
AUTRICHE		PAS D'ARRIÉRÉS		
AZERBAÏDJAN		PAS D'ARRIÉRÉS		
BAHAMAS		PAS D'ARRIÉRÉS		
BAHREÏN		PAS D'ARRIÉRÉS		
BANGLADESH		PAS D'ARRIÉRÉS		
BARBADE		PAS D'ARRIÉRÉS		
BÉLARUS		PAS D'ARRIÉRÉS		
BELGIQUE		PAS D'ARRIÉRÉS		

BÉNIN		PAS D'ARRIÉRÉS		
BHOUTAN		PAS D'ARRIÉRÉS		
BOLIVIE	Unique	95*+96+97+98+99	13 820	0,09
BOSNIE-HERZÉGOVINE	Unique	98+99	6 682	0,04
BOTSWANA		PAS D'ARRIÉRÉS		
BRÉSIL	Unique	96*+97+98+99	331 157	2,23
BRUNÉI DARUSSALAM		PAS D'ARRIÉRÉS		
BULGARIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
BURKINA FASO		PAS D'ARRIÉRÉS		
BURUNDI	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	
	Paris	90+91+92+93	<u>13 276</u>	
		Total	23 671	0,16
CAMBODGE	Unique	98*+99	2 714	0,02
CAMEROUN	Unique	94+95+96+97+98+99	20 791	
	Paris	91*+92+93	39 357	
	Berne	91+92+93	<u>51 102</u>	
		Total	111 250	0,75
CANADA		PAS D'ARRIÉRÉS		
CAP-VERT	Unique	98+99	3 340	0,02
CHILI	Unique	99*	12 587	0,08
CHINE	Unique	99	379 824	2,56
CHYPRE		PAS D'ARRIÉRÉS		
COLOMBIE	Unique	99	12 661	0,09
CONGO	Unique	94+95+96+97+98+99	20 791	
	Paris	84*+85+86+87+88+89+90+ 91+92+93	195 840	
	Berne	86*+87+88+89+90+91+92+ 93	<u>87 409</u>	
		Total	304 040	2,05
COSTA RICA	Unique	94+95+96+97+98+99	20 791	
	Berne	90*+91+92+93	<u>29 711</u>	
		Total	50 502	0,34
CÔTE D'IVOIRE	Unique	94+95+96+97+98+99	24 337	
	Paris	90+91+92+93	78 617	
	Berne	89*+90+91+92+93	<u>121 199</u>	
		Total	224 153	1,51
CROATIE	Unique	98+99	53 457	0,36

CUBA	Unique	99	6 331	0,04
DANEMARK		PAS D'ARRIÉRÉS		
DOMINIQUE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ÉGYPTE		PAS D'ARRIÉRÉS		
EL SALVADOR	Unique OMPI	94+95+96+97+98+99 82*+83+84+85+86+87+88+ 89+90+91+92+93	20 791 <u>83 183</u>	
			Total	103 974
				0,70
ÉMIRATS ARABES UNIS	Unique	99	12 661	0,09
ÉQUATEUR	Unique	96*+97+98+99	23 148	0,16
ÉRYTHRÉE	Unique	99	1 582	0,01
ESPAGNE	Unique	99	506 432	3,41
ESTONIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Unique	98*+99	1 504 334	10,12
ÉTHIOPIE	Unique	99	1 582	0,01
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE		PAS D'ARRIÉRÉS		
FÉDÉRATION DE RUSSIE	Unique	98*+99	709 205	4,77
FIDJI		PAS D'ARRIÉRÉS		
FINLANDE		PAS D'ARRIÉRÉS		
FRANCE	Unique	99*	933 260	6,28
GABON	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99 82*+83+84+85+86+87+88+ 89+90+91+92+93 82+83+84+85+86+87+88+ 89+90+91+92+93	24 337 231 813 <u>141 822</u>	
			Total	397 972
				2,68
GAMBIE	Unique	96+97+98+99	6 860	0,05
GÉORGIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
GHANA	Unique Paris Berne	94+95+96+97+98+99 80*+81+82+83+84+85+86+ 87+88+89+90+91+92+93 93	20 791 252 874 <u>3 823</u>	
			Total	277 488
				1,87
GRÈCE	Unique	99*	54 968	0,37
GRENADE	Unique	99	3 165	0,02

GUATEMALA		PAS D'ARRIÉRÉS		
GUINÉE	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	
	Paris	90+91+92+93	13 276	
	Berne	90+91+92+93	<u>7 460</u>	
	Total		31 131	0,21
GUINÉE-BISSAU	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	
	Paris	90+91+92+93	13 276	
	Berne	92+93	<u>3 858</u>	
	Total		27 529	0,19
GUINÉE ÉQUATORIALE	Unique	98+99	3 340	0,02
GUYANA HAÏTI	Unique	99*	2 693	0,02
	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	
	Paris	90+91+92+93	<u>13 276</u>	
	Total		23 671	0,16
HONDURAS		PAS D'ARRIÉRÉS		
HONGRIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
INDE	Unique	99	101 286	0,68
INDONÉSIE	Unique	99	50 643	0,34
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	Unique	96*+97+98+99	171 987	1,16
IRAQ	Unique	94+95+96+97+98+99	69 806	
	Paris	84+85+86+87+88+89+90+ 91+92+93	<u>410 582</u>	
	Total		480 388	3,23
IRLANDE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ISLANDE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ISRAËL	IPC	90*+91+92+93	117 940	
	Nice	90+91+92+93	<u>25 994</u>	
	Total		143 934	0,97
ITALIE	Unique	99	759 648	5,11
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	Unique	94+95+96+97+98+99	665 352	
	Paris	87*+88+89+90+91+92+93	524 432	
	Berne	87+88+89+90+91+92+93	<u>302 937</u>	
	Total		1 492 721	10,04
JAMAÏQUE	Unique	99	3 165	0,02
JAPON		PAS D'ARRIÉRÉS		
JORDANIE	Unique	99	3 165	0,02
KAZAKHSTAN		PAS D'ARRIÉRÉS		

KENYA	Unique	94+95+96+97+98+99	20 791	Total	1,84
	Paris	88*+89+90+91+92+93	<u>252 353</u>		
			273 144		
KIRGHIZISTAN		PAS D'ARRIÉRÉS			
KOWEÏT	Unique	99	12 661		0,09
LESOTHO		PAS D'ARRIÉRÉS			
LETTONIE		PAS D'ARRIÉRÉS			
LIBAN	Unique	94+95+96+97+98+99	20 791	Total	4,08
	Paris	85+86+87+88+89+90+91+92+93	262 873		
	Berne	85+86+87+88+89+90+91+92+93	294 361		
	Nice	84*+85+86+87+88+89+90+91+92+93	<u>28 235</u>		
			606 260		
LIBÉRIA	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	Total	0,29
	Berne	90+91+92+93	<u>32 681</u>		
			43 076		
LIECHTENSTEIN		PAS D'ARRIÉRÉS			
LITUANIE		PAS D'ARRIÉRÉS			
LUXEMBOURG		PAS D'ARRIÉRÉS			
MADAGASCAR		PAS D'ARRIÉRÉS			
MALAISIE		PAS D'ARRIÉRÉS			
MALAWI		PAS D'ARRIÉRÉS			
MALI	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	Total	0,21
	Paris	90+91+92+93	13 276		
	Berne	90+91+92+93	<u>7 460</u>		
			31 131		
MALTE		PAS D'ARRIÉRÉS			
MAROC		PAS D'ARRIÉRÉS			
MAURICE		PAS D'ARRIÉRÉS			
MAURITANIE	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	Total	0,21
	Paris	90+91+92+93	13 276		
	Berne	90+91+92+93	<u>7 460</u>		
			31 131		
MEXIQUE	Unique	99*	243 087		1,64
MONACO		PAS D'ARRIÉRÉS			

MONGOLIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
MOZAMBIQUE		PAS D'ARRIÉRÉS		
NAMIBIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
NÉPAL		PAS D'ARRIÉRÉS		
NICARAGUA	Unique	99*	2 372	0,02
NIGER	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	
	Paris	90+91+92+93	13 276	
	Berne	90+91+92+93	<u>7 460</u>	
	Total		31 131	0,21
NIGÉRIA	Unique	94+95+96+97+98+99	239 128	
	Paris	91*+92+93	<u>237 156</u>	
	Total		476 284	3,20
NORVÈGE		PAS D'ARRIÉRÉS		
NOUVELLE-ZÉLANDE		PAS D'ARRIÉRÉS		
OMAN	Unique	99	6 331	0,04
OUGANDA	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	
	Paris	90+91+92+93	<u>13 276</u>	
	Total		23 671	0,16
OUZBÉKISTAN		PAS D'ARRIÉRÉS		
PAKISTAN		PAS D'ARRIÉRÉS		
PANAMA	Unique	99	3 165	0,02
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE		PAS D'ARRIÉRÉS		
PARAGUAY	Unique	99	3 165	0,02
PAYS-BAS	Unique	99*	421 572	2,84
PÉROU	Unique	97*+98+99	20 044	0,13
PHILIPPINES	Unique	98*+99	8 367	0,06
POLOGNE	Unique	99*	37 986	0,26
PORTUGAL	Unique	99*	58 603	0,39
QATAR		PAS D'ARRIÉRÉS		
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	Unique	98+99	13 365	0,09
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	

	Paris	90+91+92+93	13 276	
	Berne	90+91+92+93	<u>7 460</u>	
			Total	31 131 0,21
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	Unique	99*	180	0,00
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	
	Paris	90+91+92+93	159 959	
	Berne	90+91+92+93	<u>90 326</u>	
			Total	260 680 1,75
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO		PAS D'ARRIÉRÉS		
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA		PAS D'ARRIÉRÉS		
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Unique	94+95+96+97+98+99	24 337	
	Paris	63+64+65+66+67+68+69+ 70+71+72+73+74+75+76+ 77+78+79+80+81+82+83+ 84+85+86+87+88+89+90+ 91+92+93	<u>969 910</u>	
			Total	994 247 6,69
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE		PAS D'ARRIÉRÉS		
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE		PAS D'ARRIÉRÉS		
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ROUMANIE		PAS D'ARRIÉRÉS		
ROYAUME-UNI		PAS D'ARRIÉRÉS		
RWANDA	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	
	Paris	90*+91+92+93	11 518	
	Berne	90+91+92+93	<u>7 460</u>	
			Total	29 373 0,20
SAINTE-LUCIE SAINT-KITTS-ET-NÉVIS	Unique	PAS D'ARRIÉRÉS 99	3 165	0,02
SAINT-MARIN		PAS D'ARRIÉRÉS		
SAINT-SIÈGE		PAS D'ARRIÉRÉS		
SAINT-VINCENT-ET- LES-GRENADINES	Unique	96+97+98+99	13 721	0,09
SAMOA		PAS D'ARRIÉRÉS		
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	Unique	99	1 582	0,01

SÉNÉGAL	Unique	94+95+96+97+98+99	20 791		
	Paris	90+91+92+93	64 819		
	Berne	89*+90+91+92+93	<u>112 793</u>		
			Total	198 403	1,33
SIERRA LEONE	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395	0,07	
SINGAPOUR		PAS D'ARRIÉRÉS			
SLOVAQUIE		PAS D'ARRIÉRÉS			
SLOVÉNIE		PAS D'ARRIÉRÉS			
SOMALIE	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395		
	OMPI	90+91+92+93	<u>4 452</u>		
			Total	14 847	0,10
SOUDAN		PAS D'ARRIÉRÉS			
SRI LANKA		PAS D'ARRIÉRÉS			
SUÈDE		PAS D'ARRIÉRÉS			
SUISSE		PAS D'ARRIÉRÉS			
SURINAME	Unique	94+95+96+97+98+99	20 791		
	Paris	88*+89+90+91+92+93	102 302		
	Berne	88+89+90+91+92+93	64 273		
	IPC	88+89+90+91+92+93	52 413		
	Nice	88+89+90+91+92+93	<u>9 632</u>		
				Total	249 411
SWAZILAND	Unique	99	3 165	0,02	
TADJIKISTAN		PAS D'ARRIÉRÉS			
TCHAD	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395		
	Paris	90+91+92+93	13 276		
	Berne	90+91+92+93	<u>7 460</u>		
			Total	31 131	0,21
THAÏLANDE		PAS D'ARRIÉRÉS			
TOGO	Unique	94+95+96+97+98+99	10 395		
	Paris	92+93	6 899		
	Berne	92+93	<u>3 858</u>		
			Total	21 152	0,14
TRINITÉ-ET-TOBAGO		PAS D'ARRIÉRÉS			
TUNISIE	Unique	99*	3 920	0,03	
TURKMÉNISTAN		PAS D'ARRIÉRÉS			
TURQUIE		PAS D'ARRIÉRÉS			

UKRAINE	Unique	99	12 661	0,09
URUGUAY	Unique	98+99	13 365	0,09
VENEZUELA		PAS D'ARRIÉRÉS		
VIET NAM		PAS D'ARRIÉRÉS		
YÉMEN	Unique	95*+96+97+98+99	8 597	0,06
YUGOSLAVIE	Unique	94+95+96+97+98+99	665 352	
	Paris	93*	79 996	
	Berne	91+92+93	135 984	
	Nice	93	6 447	
	Locarno	93	<u>2 247</u>	
		Total	890 026	5,99
ZAMBIE	Unique	99	1 582	0,01
ZIMBABWE		PAS D'ARRIÉRÉS		
MONTANT TOTAL DES ARRIÉRÉS :				
		Contribution unique	8 988 105	
		Paris	4 014 060	
		Berne	1 528 357	
		IPC	170 353	
		Nice	70 308	
		Locarno	2 247	
		OMPI	89 860	
		Total	14 863 290	100,00

Observations

19. Le montant total des arriérés de contributions était, le 1^{er} juillet 1999, d'environ 14,9 millions de francs, dont 9,0 millions de francs pour le système de contribution unique et 5,9 millions de francs pour les contributions antérieures à 1994 qui concernent les unions financées par des contributions et l'OMPI. Le montant total des arriérés de contributions correspond à 76% du montant des contributions à payer en 1999, qui est de 19,5 millions de francs.

20. Tout paiement reçu par le Bureau international entre le 1^{er} juillet et le 20 septembre 1999 fera l'objet d'un rapport aux Assemblées lorsqu'elles examineront le présent document.

21. La liste des États qui auront perdu le droit de vote dans l'une ou plusieurs des assemblées à compter du 20 septembre 1999 sera communiquée sur demande.

*Arriérés de contributions annuelles
des pays les moins avancés, relatifs aux années antérieures à 1990,
placés sur un compte spécial (gelé)*

22. Il est rappelé que, conformément à la décision prise par la Conférence de l'OMPI et les Assemblées des unions de Paris et de Berne à leurs sessions ordinaires de 1991, le montant des arriérés de contributions de tout pays de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) relatifs aux années antérieures à 1990 a été placé sur un compte spécial, dont le montant a été gelé à compter du 31 décembre 1989 (voir le document AB/XXII/20 et le paragraphe 127 du document AB/XXII/22). Le montant de ces arriérés de contributions au 1^{er} juillet 1999, en ce qui concerne les Unions de Paris et de Berne et l'OMPI, figurent dans le tableau suivant :

État	Union/ OMPI	Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués à l'aide d'un astérisque)	Montant des arriérés (en francs suisses)	Pourcentage du montant total d'arriérés
BURKINA FASO	Paris	77*+78+79+80+81+82+83+ 84+85+86+87+ 88+89	220 077	
	Berne	77+78+79+80+81+82+83+ 84+85+86+87+88+89	<u>137 566</u>	
	Total		357 643	7,64
BURUNDI	Paris	78+79+80+81+82+83+84+ 85+86+87+88+89	214 738	4,59
GAMBIE	OMPI	83+84+85+86+87+88+89	55 250	1,18
GUINÉE	Paris	83+84+85+86+87+88+89	148 779	
	Berne	83*+84+85+86+87+88+89	<u>81 293</u>	
	Total		230 072	4,91
GUINÉE-BISSAU	Paris	89	23 213	0,50
HAÏTI	Paris	79*+80+81+82+83+84+85+ 86+87+88+89	347 037	7,41
	Paris	89*	813	
	Berne	89	<u>41 450</u>	
Total		42 263	0,90	
MALI	Paris	84+85+86+87+88+89	132 377	
	Berne	73*+74+75+76+77+78+79+ 80+81+82+83+84+85+86+ 87+88+89	<u>193 547</u>	
	Total		325 924	6,96
MAURITANIE	Paris	77*+78+79+80+81+82+83+ 84+85+86+87+88+89	219 120	
	Berne	74+75+76+77+78+79+80+ 81+82+83+84+85+86+87+ 88+89	<u>150 618</u>	
	Total		369 738	7,90

NIGER	Paris	81+82+83+84+85+86+87+ 88+89	179 097	
	Berne	80*+81+82+83+84+85+86+ 87+88+89	<u>110 069</u>	
	Total		289 166	6,18
OUGANDA	Paris	73*+74+75+76+77+78+79+ 80+81+82+83+84+85+86+ 87+88+89	245 171	5,24
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Paris	76*+77+78+79+80+81+82+ 83+84+85+86+87+88+89	273 509	
	Berne	80*+81+82+83+84+85+86+ 87+88+89	<u>114 858</u>	
	Total		388 367	8,29
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Paris	81*+82+83+84+85+86+87+ 88+89	500 200	
	Berne	81*+82+83+84+85+86+87+ 88+89	<u>301 015</u>	
	Total		801 215	17,11
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	Paris	81*+82+83+84+85+86+87+ 88+89	233 380	4,98
RWANDA	Paris	89	23 213	
	Berne	89	<u>13 816</u>	
	Total		37 029	0,79
SIERRA LEONE	OMPI	87*+88+89	20 445	0,44
SOMALIE	OMPI	83+84+85+86+87+88+89	55 250	1,18
TCHAD	Paris	71+72+73+74+75+76+77+ 78+79+80+81+82+83+84+ 85+86+87+88+89	250 957	
	Berne	72+73+74+75+76+77+78+ 79+80+81+82+83+84+85+ 86+87+88+89	<u>156 387</u>	
	Total		407 344	8,70
TOGO	Paris	84+85+86+87+88+89	132 377	
	Berne	83*+84+85+86+87+88+89	<u>87 785</u>	
	Total		220 162	4,70
YÉMEN	OMPI	87*+88+89	19 142	0,41
		TOTAUX :		
		Paris	3 144 058	
		Berne	1 388 404	
		OMPI	150 087	

Montants dus aux fonds de roulement

23. Dans le tableau suivant figurent les montants dus par les États, au 1^{er} juillet 1998, aux fonds de roulement qui ont été constitués, à savoir, les fonds de roulement de deux unions financées par des contributions (Paris et Berne) et d'une union financée par des taxes (PCT), Tout paiement reçu par le Bureau international entre le 1^{er} juillet et le 20 septembre 1999 fera l'objet d'un rapport aux Assemblées lorsqu'elles examineront le présent document.

État	Union	Montant dû (en francs suisses)
BURUNDI	Paris	7 508
CONGO	Paris	3 158
GUINÉE	Paris	7 508
	Berne	<u>2 915</u>
	Total	10 423
IRAQ	Paris	12 362
LIBAN	Paris	246
MALI	Paris	2 849
MAURITANIE	Paris	5 813
	Berne	1 980
	PCT	<u>50</u>
	Total	7 843
NIGER	Paris	4 121
	Berne	<u>104</u>
	Total	4 225
OUGANDA	Paris	317
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Paris	943
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Paris	19 142
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Paris	14 057
	Berne	<u>1 727</u>
	Total	15 784
TCHAD	Paris	6 377
	Berne	<u>1 980</u>
	Total	8 357

TOTAUX :	
Paris	84 401
Berne	8 706
PCT	<u>50</u>
Total	93 157

DÉCISIONS DEMANDÉES

24. *Les Assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à approuver les comptes de l'exercice biennal 1996-1997, ainsi que le remboursement du fonds de roulement de l'Union du FRT (paragraphe 1 à 14, ci-dessus), à prendre note de l'état financier intermédiaire pour 1998 (paragraphe 15 à 17, ci-dessus) et à prendre note de l'état du paiement des contributions au 1^{er} juillet 1999 (paragraphe 18 à 23, ci-dessus).*

[Fin du document]